

Vendredi, 7 avril 1899.

*Trois heures de l'après-midi.*

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Par M. Bain,—la pétition de James Ross et autres, porteurs de polices de la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie.

Par M. McAlister,—la pétition de Daniel McNeil et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie de prêts et d'épargnes de Huron et Erié, demandant un acte qui amende l'Acte 59, Victoria, chapitre 49, (1896) concernant cette compagnie.

De la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, demandant un acte qui modifie les divers actes qui la concernent.

De la compagnie du canal de force motrice et de fourniture de Welland, à responsabilité limitée, demandant un acte qui lui confère de nouveaux pouvoirs.

De Joseph Herald et autres, porteurs de polices de la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, demandant un acte qui rétablisse la disposition de l'article 7 de sa charte,—limitant à quarante le nombre de votes que peut donner un actionnaire, et pour d'autres objets.

Du Conseil municipal du comté de Dufferin, Ontario, demandant certains amendements au Code Criminel.

La pétition du Conseil municipal du comté de Dufferin, Ontario, demandant un supplément de solde de vingt-cinq centins par jour, pour chaque officier non-commissionné et chaque soldat, pendant les exercices militaires annuels, ayant été lue,—M. l'Orateur décide qu'elle ne pouvait être reçue, vu que ses conclusions entraîneraient la dépense de deniers publics.

M. Somerville, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la présente session, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande,—

1. Que M. Albert Horton, l'un des membres du personnel actuel des rapporteurs, soit promu au poste de rapporteur principal.

2. Que M. J. A. Pelland, traducteur des *Débats*, soit remercié de ses services, et qu'il reçoive le montant du traitement auquel il a droit, comme les autres membres du personnel des traducteurs, jusqu'au 13 courant.

M. Somerville propose, secondé par M. Campbell, que la Chambre concoure dans le deuxième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu des *Débats* de cette Chambre, pendant la présente session.

Il est fait objection à la dite motion, pour la raison qu'aucun avis n'en avait été donné.

M. l'Orateur,—décide, en conséquence, que la motion ne pouvait être faite.

Ordonné, que M. Bostock ait la permission de présenter un bill (n° 39) à l'effet de faire donner des billets de passe sur les chemins de fer aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.